

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 18  
Présents : 16  
Pouvoirs : 1  
Votants : 17

#### Date de la convocation :

29 août 2018

#### Date d'affichage :

29 août 2018

**Présents** : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint

Marc LIBERT - Nicolas HARDY - Charles DAVENEL - Karine HUART - Aline JOSSE - Christian THÉBAULT - Sébastien TROUVÉ - Madeleine DENIS - Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Jean-Marc COSTENTIN - Anne-Marie VEILLÉ

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018
- Travaux du pôle intergénérationnel : avenants (*délibération*)
- Aménagement de la rue de la Martinière : choix de l'entreprise suite à la consultation (*délibération*)
- Projet de la société « Orange » de mise en place d'une antenne-relais de téléphonie mobile (*délibération*)
- Fougères Agglomération : modification du montant de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence GEMAPI (*délibération*)
- Fougères Agglomération : Société Publique Locale Tourisme : approbation des statuts modifiés, du règlement de l'assemblée spéciale, désignation d'un représentant (*délibération*)
- Fougères Agglomération : modification des statuts du SCOT : désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant
- Futur lotissement communal : acquisition terrain et demande de bornage (*délibération*)
- Questions diverses

### Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## Travaux du pôle intergénérationnel : avenant n°1 au lot 6 - AMCP

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre des travaux du pôle intergénérationnel, le Maire informe de la réception, de l'entreprise AMCP, d'un devis récapitulatif des modifications concernant le lot 6 (menuiseries extérieures, miroiteries, fermetures). Il comprend des :

Moins-value pour :

- suppression chassis sas attente infirmerie : - 497,00 € HT
- suppression chassis plein cintre logements T3-T2 : - 2.358,00 € HT

**TOTAL** : - 2.855,00 € HT / - 3.426,00 € TTC

Marché initial	36.109,66 € HT	-	43.331,59 € TTC
<b>Avenant n°1 proposé</b>	<b>- 2.855,00</b>	-	<b>- 3.426,00 (-7,91%)</b>
	-----		-----
Nouveau montant	33.254,66 € HT		39.905,59 € TTC

Il propose d'accepter cet avenant au marché initial avec l'entreprise AMCP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°1 au marché initial avec l'entreprise AMCP d'un montant de – 2.855,00 € HT – 3.426,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir sur le choix des couleurs des pièces intérieures du bâtiment, la couleur des murs extérieurs et des joints des façades. Des conseils pourront aussi être demandés à l'architecte et à l'entreprise titulaire du lot peinture.

Des questionnements sur la hauteur des murs, côté rue du Couesnon, et la conservation ou pas des petits kiosques se posent toujours.

## Aménagement de la rue de la Martinière : choix de l'entreprise

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation, en procédure adaptée, pour les travaux de réhabilitation des réseaux et de la voirie de la rue de la Martinière.

4 offres ont été déposées : PIGEON TP, SOTRAV, STPO et LEMÉE TP.

Après analyse des offres par « GP Etudes », la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise SOTRAV pour un montant de 263.737,65 € HT - 316.485,18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise SOTRAV de FOUGÈRES pour un montant de 263.737,65 € HT - 316.485,18 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment le marché avec l'entreprise.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018, opération 67, article 2315 et au budget assainissement, opération 53, article 2315.

Une réunion s'est tenue le 30 août 2018 afin de présenter, aux habitants du lotissement de la Martinière, les travaux envisagés. Un projet qui satisfait à l'unanimité.

Le démarrage du chantier est programmé pour octobre prochain.

### **Projet ORANGE : mise en place d'une antenne-relais de téléphonie mobile**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Afin d'améliorer la couverture de téléphonie mobile sur la commune, ORANGE souhaite installer une antenne-relais au niveau du complexe sportif (site idéal par sa proximité avec l'agglomération).

Un dossier d'information a été déposé à la mairie le 19 juillet 2018 et le projet est soumis à une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable). La mise en service est prévue en avril 2019.

Le lieu d'implantation étant communal, un bail doit être signé par lequel la commune s'engage à mettre à disposition d'ORANGE, un emplacement d'une surface de 60 m<sup>2</sup> environ pour la mise en place des équipements techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la mise en place d'un pylône de téléphonie mobile « ORANGE » au niveau du complexe sportif ;
- accepte le bail (12 ans) engageant la commune à mettre à disposition d'ORANGE l'emplacement nécessaire aux équipements techniques moyennant un loyer annuel, payable à terme à échoir, de 2000,00 € (effet à la date du 1<sup>er</sup> jour civil du mois de début du chantier de construction) et 20% de ce montant dès signature du bail et avant l'ouverture du chantier ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir et notamment le bail avec la société ORANGE.

Suite à un questionnaire, le Maire propose de contacter M. ANGÉ de Syscom, responsable du projet, pour avoir des précisions sur le raccordement électrique et notamment sur le positionnement de la canalisation et du coffret EDF.

Suite à une demande de la mairie, il informe aussi des résultats de mesures d'ondes électromagnétiques réalisées par l'Agence Nationale des Fréquences, à proximité de l'antenne-relais SFR, située au lieu-dit La Tremblais. Ceux-ci sont très en-dessous des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

## **Modification du montant de l'attribution de compensation versée par Fougères Agglomération**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à la loi NOTRe, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée à Fougères Agglomération qui adhère aux syndicats en lieu et place des communes.

Vu l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts prévoyant que l'attribution de compensation est recalculée lors de chaque transfert de charge ;

Vu les conclusions de la CLETC en date du 23 mai 2018 décidant de modifier le montant d'attribution de compensation en le diminuant de la moyenne des cotisations des 3 dernières années, versées au Syndicat Intercommunal du Haut Couesnon, qui s'élève à 4.721,13 € pour notre commune ;

Vu la délibération de Fougères Agglomération n° 2018.097 du 25 juin 2018 approuvant le nouveau montant de l'attribution de compensation soit 470.592,00 € pour notre commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau montant de l'attribution de compensation versée par Fougères Agglomération suite au transfert de la compétence GEMAPI soit 470.592,00 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Le conseil municipal regrette que cela ne fasse pas l'objet d'une ligne comptable à part, pour plus de lisibilité budgétaire. Cependant, l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts ne le permet pas et prévoit la révision de l'attribution de compensation notamment pour tout transfert de charges entre l'EPCI et ses communes membres.

## **Compétence Tourisme de Fougères Agglomération et création d'une Société Publique Locale**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°33-03 du 4 avril 2018 relative à la création d'une Société Publique Locale (S.P.L.) suite au transfert de la compétence Tourisme à Fougères Agglomération.

A la demande de Fougères Agglomération, afin de préciser certaines formulations notamment celles liées aux représentants, il informe de la nécessité de reprendre une délibération, qui va remplacer et annuler celle du 4 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la commune de Javené au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 26,50 euros chacune, pour un montant total de 265 € euros ;
- d'approuver le versement des sommes correspondant aux participations de la commune au capital social en une seule fois, lesquelles seront prélevées sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation ;

- d'approuver les statuts de la Société Publique Locale et le règlement de l'assemblée spéciale tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser M. le Maire à les signer ;
- d'approuver la composition du Conseil d'Administration et de l'assemblée spéciale ;
- de désigner M. Michel BENEDETTI, Adjoint au maire, comme délégué de la commune pour siéger au sein de l'assemblée spéciale ;
- d'autoriser le délégué désigné à l'assemblée spéciale à accepter les fonctions de représentant commun au conseil d'administration de la SPL qui pourraient lui être confiées par l'assemblée spéciale, et toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait être confiée au sein de la société publique locale (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc...) ;
- d'approuver la désignation d'un représentant de la commune aux assemblées générales de la SPL, à savoir, M. Michel BENEDETTI, Adjoint au maire ;
- d'approuver la désignation d'un administrateur représentant les professions et activités intéressées par le tourisme ;
- d'autoriser la domiciliation sociale de la société publique locale qui fera l'objet d'une convention d'occupation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Modification des statuts du SCOT**

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire et Michel BRARD - Adjoint

Actuellement, 2 élus titulaires (Michel BRARD et Jean-Luc VALLET) et 2 élus suppléants (Jean-Marc COSTENTIN et Bernard DELAUNAY) représentent la commune au SCOT.

Par délibération en date du 25 mai 2018, Fougères Agglomération a accepté la modification des statuts du SCOT qui prévoit notamment une modification du comité syndical qui passe de 68 à 42 délégués, du fait de difficultés à obtenir le quorum lors des conseils syndicaux.

Javené ne dispose donc plus que d'un seul siège de titulaire et d'un seul siège de suppléant.

Michel BRARD est désigné comme délégué titulaire et Jean-Luc VALLET comme délégué suppléant.

#### **Futur lotissement communal**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire et Michel BRARD - Adjoint

Au vu de l'état recensant les lots restants à commercialiser du lotissement communal « François Bordais », le Maire et Michel Brard proposent de réfléchir, dès maintenant, au projet d'un 2<sup>ème</sup> lotissement communal. Ils informent de la prise de contact avec les propriétaires de certaines parcelles offrant cette possibilité d'implantation d'un lotissement.

Le conseil municipal prend acte de cette information et autorise le Maire à poursuivre la démarche mais il est précisé qu'il convient d'être prudent car de nombreux lots sont commercialisés sur des communes voisines.

## Questions diverses

**SMICTOM** : Michel BENEDETTI, délégué, donne quelques informations issues du rapport annuel 2017 dont notamment la fusion des SMICTOM de Louvigné-du-Désert et du Pays de Fougères, ce qui regroupe 55 communes. Il donne aussi quelques chiffres sur les quantités et le type de déchets collectés, les tarifs.

Il rappelle la décision du SMICTOM du Pays de Fougères de s'engager dans une démarche expérimentale de mise en œuvre de la redevance incitative sur le territoire de l'ex-SMICTOM de Louvigné-du-Désert.

**SIEX (Syndicat Intercommunal des Eaux du Chesné)** : Michel BENEDETTI, délégué, rend compte de la réunion du comité syndical du 4 septembre 2018.

**Terres de Jim** : Le Maire informe de la mise en place d'un poste de commandement à la mairie le samedi et le dimanche avec la présence obligatoire d'un élu. Un tour de garde est mis en place.

**Cérémonie du 11 novembre** : Charles DAVENEL, président de l'association des anciens combattants, précise que lors de cette cérémonie, il prévoit la remise de 2 décorations et « le recrutement » de 2 personnes « Soldat de France ». A l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire, il serait aussi intéressant d'animer cette cérémonie et notamment en sollicitant les enfants des écoles (d'autres animations peuvent être réalisées).

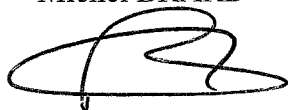
**Bulletin municipal** : Michel BRARD informe d'un rendez-vous avec Monsieur LABBÉ le lundi 10 septembre. Il précise aussi que la rédaction du prochain bulletin se fera « en interne », en attendant de trouver un écrivain public.

## CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 10 octobre 2018 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 26 septembre 2018 à 20 h 00
- Commission communication : mercredi 19 septembre à 18 h 15
- Commission bâtiments : fixer une date avec l'architecte pour le projet du bar-tabac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le secrétaire,  
Michel BRARD



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

